

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02084

Numéro SIREN : 490 990 819

Nom ou dénomination : M TARGET

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/036590

GTC Toulouse

Bordereau de numérisation d'un bilan

AB31022232717



SIREN : **490 990 819**

N° GESTION : **2006B02084**

RAISON SOCIALE : M TARGET

TYPE PIECE : Bilans du dépôt n°B2018/036590 (date clôture : 31/12/2017 sur 12 mois) déposé le 2

REF. PIECE : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

DATE BORDEREAU : 28/12/2018



AB31022232717

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF	Capital souscrit non appelé			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	26 586	974	3 056
	Fonds commercial (1)	151 000	151 000	
	Autres immobilisations incorporelles	841 087	875 239	318 238
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions	1 312	2 504	2 436
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles	16 430	7 688	14 941
	Immobilisations en cours	347 337		344 230
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées en équivalence			
	Autres participations	180 563	131 214	129 567
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	58 240	23 240	22 250
Total de l'actif immobilisé		1 622 555	1 191 860	834 718
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours production (biens)			
	En-cours production (services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 300	3 262	687
	CREANCES			
	Clients et comptes rattachés	4 376 754	3 145 435	3 834 604
	Autres créances	1 745 361	1 836 746	1 543 415
	Capital souscrit appelé, non versé			
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES			
	Charges constatées d'avance	71 325	72 618	51 292
	Total de l'actif circulant	6 372 337	5 536 275	5 602 164
	Frais d'émission d'emprunt à étaler			
	Primes de remboursement obligations			
	Ecarts de conversion actif	10 525	7 948	7 227
TOTAL ACTIF		8 005 417	6 736 082	6 444 108
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			23 240	22 250
(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ... Ecart de réévaluation	100 000	100 000	100 000
	RESERVES			
	Réserve légale	400	400	400
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	258 750	158 135	63 290
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(156 208)	100 615	94 844
	Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	202 942	359 150	258 535
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	9 901	7 948	7 227
	Total des provisions	9 901	7 948	7 227
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	880 611	945 961	889 255
	Emprunts et dettes financières divers	244 758	6 000	36 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	236	1 793	
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 437 216	3 946 140	4 313 377
	Dettes fiscales et sociales	1 111 652	1 381 609	861 680
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 255	3 563	6 713
	Produits constatés d'avances	116 224	83 295	71 132
	Total des dettes	7 791 951	6 368 361	6 178 157
	Ecart de conversion passif	623	623	190
	TOTAL PASSIF	8 005 417	6 736 082	6 444 108
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(156 208,10)	100 615,38	94 844,33
(1) Dont dettes à moins d'un an		7 519 898	6 154 486	5 927 169
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banque et CCP		564 402	659 641	523 734

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services)	18 865 937	19 235 336	16 746 176
	Montant net du chiffre d'affaires	18 865 937	19 235 336	16 746 176
	Production stockée			
	Production immobilisée	347 337	309 089	266 380
	Subventions d'exploitation	450		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	8 076	15 433	2 367
	Autres produits	66	397	117
	Total des produits d'exploitation	19 221 866	19 560 255	17 015 040
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	17 505 697	17 884 140	15 603 277
	Impôts, taxes et versements assimilés	47 913	57 992	55 392
	Salaires et traitements	1 007 501	920 134	844 924
	Charges sociales du personnel	477 498	391 377	359 566
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations	199 725	107 935	33 314
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations	66 093		
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges	5 982	58 876	1 768
	Total des charges d'exploitation	19 310 408	19 420 454	16 898 241
RESULTAT D'EXPLOITATION		(88 542)	139 800	116 799

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT D'EXPLOITATION		(88 542)	139 800	116 799
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		5	5
	Autres intérêts et produits assimilés (3)			
	Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges	7 948	7 227	6 443
	Différences positives de change	552		547
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		8 500	7 231	6 995
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	9 901	7 948	7 948
	Intérêts et charges assimilées (4)	35 382	25 510	34 000
	Différences négatives de change	147		160
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		45 430	33 458	41 886
RESULTAT FINANCIER		(36 930)	(26 227)	(34 891)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(125 472)	113 574	81 908
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	19 850	3 548	6 248
	Sur opérations en capital Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels		19 850	3 548	6 248
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	50 585	16 506	3 340
	Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
Total des charges exceptionnelles		50 585	16 506	3 340
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)		(30 736)	(12 958)	2 907
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES				(10 029)
TOTAL DES PRODUITS		19 250 216	19 571 034	17 028 283
TOTAL DES CHARGES		19 406 424	19 470 419	16 933 438
RESULTAT DE L'EXERCICE		(156 208)	100 615	94 844

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Nantissement du Fond de Commerce : bénéficiaire : Banque Courtois Emprunt. Monta	82 612	
	82 612	
Engagements de crédit-bail Sogelease	39 052	
	39 052	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	121 664	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

ANNEXE, - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		2 569 062
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 011
<i>Intérêts bancaires à payer</i>	9 011	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 451 342
<i>Frs factures non parvenues</i>	351 731	
<i>FNP ISITEL</i>	2 099 611	
Dettes fiscales et sociales		108 319
<i>Dettes provisio. congés payés</i>	47 106	
<i>Autres charges à payer</i>	14 277	
<i>Personnel cap sur primes</i>	4 198	
<i>Charges sociales congés payés</i>	21 198	
<i>Charges à payer primes vacance</i>	1 889	
<i>Etat charges à payer</i>	19 651	
Autres dettes		389
<i>Rabais remises ristournes</i>	389	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		741 969
Autres créances clients		639 383
<i>Clients factures à établir</i>	639 383	
Autres créances		102 587
<i>Fournisseurs avoir à recevoir</i>	86 293	
<i>Etat subventions à recevoir</i>	10 000	
<i>Etat produits à recevoir</i>	5 132	
<i>Produits à recevoir</i>	1 162	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			71 325
Sous traitance		16 492	
Honoraires		403	
Loyer - Charges locatives		10 920	
Push SMS		34 037	
Assurances		1 076	
Abonnements		8 396	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			71 325

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Ventes sms en prépaiement		116 224	116 224
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			116 224

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIC / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	400,00	250,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	400,00	250,0000	100 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	100 000				100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	400				400
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	158 135	100 615			258 750
Résultat de l'exercice	100 615	(100 615)		(156 208)	(156 208)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	359 150			(156 208)	202 942

Date de l'assemblée générale 20/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 359 150

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 359 150

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (156 208)

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(125 472)		(125 472)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(30 736)		(30 736)
RESULTAT COMPTABLE		(156 208)		(156 208)

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2017
VALEUR D'ORIGINE				63 886		63 886
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			26 027		26 027
	Dotation exercice			13 013		13 013
	TOTAL			39 040		39 040
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			26 035		26 035
	Redevances Exercice			13 013		13 013
	TOTAL			39 048		39 048
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			13 014		13 014
	entre 1 et 5 ans			13 014		13 014
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			26 028		26 028
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus			13 013		13 013
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			13 013		13 013
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				13 013		13 013

Effectif moyen

		31/12/2017	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		15
	Professions intermédiaires		
	Employés		12
	Ouvriers		
	TOTAL		27

M TARGET

SAS au capital de 102 500 euros

Siege Social : immeuble les Aravis 44 rue de l'occitane 31670 LABEGE

SIREN 490 990 819 R.C.S. Toulouse



**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE**

DU 29 juin 2018



L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société M TARGET SA au capital de 102 500 euros et divisé en 410 actions de 250 € chacune se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président Monsieur Stéphane FAUGERAS.

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Sont présent :

Monsieur Stéphane FAUGERAS actionnaire et titulaire des actions numérotées de 1 à 200

Monsieur Frédéric MUSSO actionnaire et titulaire des actions numérotées de 201 à 400

Monsieur Raphael RIGACCI actionnaire et titulaire des actions numérotées de 401 à 410

La société ACG AUDIT CONSULTING GROUP SARL 225 avenue de Lardenne 31100 Toulouse représentée par Monsieur Jean CHENEBAU en tant que Commissaire aux Comptes titulaire

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix représentant 100% du capital suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votée

L'Assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A été élu à la majorité des voix en tant que Président de l'assemblée, M Stéphane FAUGERAS.

A été élus à la majorité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, M Frédéric MUSSO.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Résolutions à caractères ordinaires :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités
- Questions diverses.



Résolution ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 qui s'élève à 6253 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 156 208 euros, au compte « report à nouveau », dont le montant se trouvera ainsi à 102 542 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'établiront à 202 942 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, décide d'approuver ce rapport ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir ou faire accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres, consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Le Président Monsieur Stéphane FAUGERAS



Le Scrutateur et secrétaire
Monsieur Frédéric MUSSO





AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes





AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

M TARGET

SAS au capital de 102.500 €
Siège social : 44 rue de l'Occitane
Immeuble «Les Aravis»
31670 LABEGE

RCS TOULOUSE 490 990 819

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux Actionnaires,

I. – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société M TARGET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La valeur d'inscription à l'actif des titres de participations et les créances rattachées,
- L'opération de fusion avec la société Isitel
- Les opérations de coupure de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI.- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à TOULOUSE
Le 08/06/2018

ACG - AUDIT CONSULTING GROUP

Jean CHÈNEBEAU

Commissaire aux Comptes

